





MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

ÉVANGILE DU JOUR.

EN ce temps-là, Louis Monneron dit à ses douze frères : Nous avons gagné avec la France une quinzaine de millions en Asie ; ne seroit-il pas temps de mettre à contribution l'Amérique ? Je pars pour l'Europe, & je n'en reviendrai pas les mains nettes. Et quelques mois après, Louis Monneron s'adressant à l'Assemblée Nationale de France, lui dit : J'arrive des grandes Indes, nul n'est prophète dans son pays ; mais j'espère l'être dans le vôtre. Donnez aux mulâtres l'éligibilité civique, & à vos esclaves l'expectative de cette faveur, & vos Colonies prospéreront à vue d'œil. Croyez-moi, je ne vous trompe point, & l'Assemblée le crut ; & le Decret proposé par L. Monneron, & ses amis, fut prononcé le 15 Mai. Et pendant que ce Decret voguoit vers les Colonies, L. Monneron se disoit : puisque j'ai fait tout le mal, c'est à moi qu'il appartiendra d'être le consolateur de l'Assemblée ; & en effet, avant qu'aucun vaisseau fût revenu de l'occident, Louis Monneron dit à l'Assemblée : tout va bien, & l'Assemblée le remercia. Mais des vaisseaux étant arrivés, chargés de lettres du Gouverneur, des Assemblées administratives, & des Municipalités, qui disoient que tout alloit mal, Louis Monneron dit aux Législateurs : Vous êtes affligés, parce que vous n'avez pas de foi. Si vous croyiez à ma parole, vous seriez satisfaits. En vérité, en vérité, je vous le dis : tout va bien ; & l'Assemblée crut à sa parole, & fut satisfaite. Et pour que son bonheur fût durable, Louis Monneron prit un papier, & le mettant sur le bureau : voilà, dit-il, une lettre d'un inconnu adressée à un quidam ; tant que vous croirez qu'elle est authentique, rien ne troublera votre allégresse ; & la lettre fut serrée dans le tabernacle.

Cependant, quelques Coloniens ayant cherché à altérer la paix de l'Assemblée, Louis Monneron lui dit : Ne vous contristez plus ; je vous ai dit que tout alloit bien à Saint-Domingue, & sur-tout au Port-au-Prince ; voici une pièce officielle adressée au Ministre, & dont j'ai subtilisé une

copie : donnez-en lecture au Peuple ; & qu'il juge si je l'ai trompé. Et à l'instant lecture fut faite de ce qui suit, pour prouver que tous les Habitans de Saint-Domingue étoient heureux.

EXTRAIT des Registres de la Paroisse du Port au-Prince, & de l'Adresse destinée pour l'Assemblée Nationale.

Du 17 Juillet 1791.

• • • • • C'est par la bouche du Peuple Messieurs,
 » que vous devez apprendre la verité, parce que, créés
 » par le Peuple, ce sont les intérêts que vous devez con-
 » server & défendre. • • • • •
 » L'ESCLAVAGE est dans la Colonie le pivot de son
 » existence & de sa prospérité ; c'est à ce prix, c'est par
 » les travaux des esclaves que vous connoissez le sucre en
 » Europe, & que votre commerce, votre marine, votre
 » Empire tiennent le premier rang. • • • • Si la prospé-
 » rité, si la splendeur de St-Domingue sont un effet né-
 » cessaire de la soumission, de l'ordre qui doivent régner
 » dans les ateliers, comment supposer cette soumission,
 » cet ordre, lorsque la classe intermédiaire, abusée par
 » ses folles prétentions, & plus encore par votre impolit-
 » tique Décret, agira sans cesse pour prédominer sur la
 » race à laquelle elle tient par les rapports, les liens du
 » sang, & ceux de l'habitude, en sens contraire de la
 » volonté des Colons qui ont tout fait pour la Colonie,
 » & à qui la Colonie en quelque manière appartient ? Or,
 » comme une telle Loi n'offre plus qu'anarchie, désordre,
 » dégoût & anéantissement, il n'est plus d'union, plus de
 » pacte, parce que lorsque la somme des maux excède la
 » somme des forces nécessaires pour les supporter ; lorsque
 » la force protectrice d'un Peuple devient au contraire une
 » force oppressive & meurtrière ; lorsque les clauses enfin
 » sur lesquelles reposent la sainteté du contrat ne sont plus

„ observées , alors *le pacte , le contrat d'union est rompu ;*
 „ chacune des parties rentre dans ses droits primitifs ; &
 „ si dans cette crise toujours impolitique & violente , il
 „ est une des parties qui fasse moyen de sa force , il reste
 „ à l'autre son énergie , son courage , la force *de se dé-*
 „ *fendre & de savoir mourir.* Tel est l'état où votre fatal
 „ Décret du 15 Mai vient de réduire la Colonie : tel est
 „ le sentiment déchirant & funeste qu'il a fait naître , &
 „ qu'il nous fait éprouver. C'est en vain que vous avez
 „ présumé de vos forces & de vos sinistres moyens ; nos
 „ campagnes deviendront plutôt désertes ; *nous rompons*
 „ *plutôt tous les liens qui nous unissent ,* & que nous che-
 „ rissons encore sans doute malgré nous ; nous enchaîne-
 „ rons la somme de nos besoins à celle de nos facultés ,
 „ plutôt que d'adhérer à un Décret qui n'est que l'effet
 „ d'une rage effrénée de religion , & non l'effet réfléchi
 „ des maximes d'une sage Constitution. Nous sentons tous
 „ qu'une population de 25 millions d'individus que ren-
 „ ferme votre Empire est une masse énorme de puissance ;
 „ mais tous , nous connoissons nos droits , notre justice ,
 „ vos promesses & vos Décrets , & tout Peuple devient
 „ libre quand il a la force & le courage de vouloir le
 „ devenir.

„ Avant que cette sinistre nouvelle nous fût parvenue ,
 „ nos cœurs brûlans d'amour & de fidélité se réjouissoient
 „ d'avance sur la perspective d'une fédération qu'à votre
 „ exemple , & à la même époque , nous devions célébrer.
 „ Déjà les Députés de la majorité des Paroisses de la Colo-
 „ nie s'étoient assemblés ; nous desirions tous de nous unir ,
 „ de prononcer un serment inviolable , & jusqu'alors cher
 „ à tous les François ; . . . les noires furies de la discorde , de
 „ l'anarchie & de la guerre civile abordent la Colonie ,
 „ promulguent votre Décret : aussitôt au plaisir & à la
 „ joie succèdent la rage , le désespoir & l'horreur ; un
 „ sentiment confus & pénible détourne nos regards de la
 „ mère Patrie ; l'horreur qu'inspire ce sombre avenir
 „ comprime & resserre les cœurs de tous les Citoyens ; on
 „ s'assemble , on discute , on délibère , & la voix terrible
 „ de *l'unanimité* prononce qu'il n'y aura point de serment ;

» chacun voit l'abyme entr'ouvert, mais chacun se sent
 » assez de force pour le mesurer; le serment constitution-
 » nel est proscrié, & à sa place, l'autel seul de la Colonie
 » reçoit celui d'un pacte fédératif & d'union. C'est donc
 » sur cet autel qu'animés par la justice de nos droits,
 » qu'agités par le désespoir, & encore plus aigris par
 » votre ingratitude, nous avons juré, & rédigé en caractères
 » de sang, quoiqu'arrosés encore par nos pleurs, le
 » serment de nous unir, de nous défendre contre toutes les
 » atteintes des ennemis de notre Constitution; d'employer
 » tous nos moyens pour repousser & éloigner de nos côtes
 » ce fatal & funeste Décret, & faire enfin toutes sortes
 » de sacrifices, fussent-ils nous conduire au plus grand,
 » & peut-être au moins pénible de tous, LA MORT! »

Voilà l'état au vrai de cette malheureuse Colonie.....

La suite de ses infortunes ne tardera pas à paroître.





